



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2020-08-17

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 17 août 2020, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 20-08-123

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-08-124

Séances du conseil municipal, autorisation à délibérer à huis clos

ATTENDU que malgré l'allègement des directives gouvernementales, les installations de la municipalité ne permettent pas de recevoir le public dans le respect des mesures sanitaires lors des séances du conseil municipal ;

ATTENDU que selon les arrêtés ministériels, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'accepter que les prochaines séances du conseil municipal soient tenues à huis clos et ce jusqu'à une prochaine décision de ce conseil ou toutes nouvelles directives gouvernementales. Le lien (Youtube) des vidéos des séances est affiché sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 20-08-125

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-08-126

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

4. Adoption de procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 20-08-127

Approbation de la liste des comptes du mois de juillet 2020

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de juillet 2020 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 38 915,48\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 59 272,40\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 98 187,88\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-08-128

Remboursement du montant à refinancer du règlement d'emprunt numéro 584-2014

ATTENDU que la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 584-2014 pour la construction des infrastructures requis à la réalisation d'un développement domiciliaire de la rue Gauthier ;

ATTENDU que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 06 novembre 2014 et que le refinancement est prévu le 14 décembre 2020 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu que, tel le budget 2020, la municipalité rembourse en entier le montant à refinancer (99 500\$) à la Caisse Populaire de St-Théodore d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-08-129

Résolution # 20-08-130

Résolution # 20-08-131

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

6. Demandes de citoyens ou organismes

Chambre de commerce de la région d'Acton, renouvellement de la cotisation 2020-2021

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la municipalité renouvelle sa cotisation 2020-2021 au montant de 105\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande de branchements au réseau d'égout sanitaire rue Dufresne et Dessaulles

ATTENDU la demande de branchement au réseau d'égout sanitaire par M. Yves Joubert ainsi que l'appui de certains propriétaires de la rue Dufresne et Dessaulles ;

ATTENDU qu'il y a beaucoup de contraintes pour effectuer seulement le branchement du 354 rue Dufresne à partir de la rue Principale ;

ATTENDU qu'il y a une possibilité de brancher au réseau d'égout sanitaire les résidences de la rue Dufresne et une partie de la rue Dessaulles mais qu'il s'agit d'un projet d'envergure faisant partie du projet de développement et de prolongement de la rue Cusson (infrastructures de rue, mise en place d'un réseau d'égout pluvial, réseau d'égout sanitaire, station de pompage pour bas niveau du réseau gravitaire, etc.) ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

DE prendre acte des demandes et que la municipalité ne peut pas y donner suite à moyen terme ;

DE garder inscrit ce projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans les projets d'infrastructures de la municipalité et que les études préliminaires du projet seront prises en compte lors de la préparation du prochain budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Chambre de commerce de la région d'Acton, tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton

Le conseil ne donnera pas suite à l'invitation ainsi qu'à la proposition de commandites.

7. Période de questions

Les citoyens sont invités à transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site Internet, poste, courriel). Ces questions s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances. Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

Approbation de la convention à intervenir avec Hydro-Québec dans le cadre du développement de la rue Laframboise



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la future rue Laframboise ;

ATTENDU que ces terrains doivent être desservis par le service d'électricité et autres services ;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a soumis un projet de convention et d'entente puisque les parties désirent fixer les conditions de réalisation des travaux liés au projet destiné à fournir les services d'électricité et de télécommunication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE la municipalité approuve l'entente de réalisation de travaux majeurs avec Hydro-Québec et les entreprises, projet numéro DCL-22657604, ainsi que la Convention réseaux de distribution aériens / promoteur numéro 66410769, dont copies sont annexées aux présentes ;

QUE le directeur général & secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lévesque, est par les présentes autorisés à signer la convention et l'entente à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires et à signer tout autre document donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Demande de modifications aux règlements d'urbanisme

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 et qu'il désire modifier ledit règlement ;

ATTENDU qu'il y a des demandes de citoyens afin de permettre des petits animaux de la ferme dans certaines zones situées en milieu agricole, le règlement de zonage ne permet pas cet usage dans certaines zones du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu :

QUE le conseil mandate l'aménagiste à rédiger un projet de règlement modifiant le règlement de zonage ou les règlements d'urbanisme si requis, dans le but de rendre le projet conforme au schéma d'aménagement révisé ainsi que de toute réglementation applicable ;

QUE le projet de modification du règlement de zonage (classe B élevage - usage agricole) consiste à autoriser les poules (quantité maximale de 25), poulets à griller (quantité maximale de 25) et lapins (quantité maximale de 5) dans les zones 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 511 et 512 en incluant une limitation sur la distance des enclos par rapport à la limite de la propriété voisine.

Résolution # 20-08-132



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-08-133

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 7660-67-8312

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole* ;

ATTENDU que les demandeurs sont Mme Jordane Gauthier et M. Yves Gauthier, propriétaire du 1645 rue Lamarche (lot numéro 1 959 235 du Cadastre du Québec) ;

ATTENDU que le demandeur procède à une demande d'autorisation pour faire autoriser un nouveau puits, l'entrée de cours et le passage d'une conduite pour relier une nouvelle résidence construite à l'égout municipal situé sur la rue Cotton, la nouvelle résidence serait construite hors de la zone agricole sur une partie du lot visé par la demande ;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'inspecteur en bâtiments et environnement stipule que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu que la municipalité appuie la présente demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Conseil

Résolution # 20-08-134

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois d'août 2020, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu que le conseiller poste numéro 1, M. Éloi Champigny soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-08-135

Mandat à la direction concernant la propriété identifiée par le matricule 7561-30-6104

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que, suite à la correspondance de Revenu Québec du 05 août 2020 concernant le lot numéro 1 959 164 du cadastre du Québec, la municipalité n'entamera pas les démarches proposées et transférera les documents aux intéressés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Résolution # 20-08-136

Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), inscription au congrès annuel

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'inscrire le maire M. Guy Bond au congrès annuel 2020 de la FQM (24 au 26 septembre) et de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-08-137

11. Gestion & direction générale

Vente du lot numéro 5 727 890 du cadastre du Québec à Quang-Phu Jimmy Huynh et Hong Ngoc Quy Huynh dans le cadre du développement domiciliaire de la rue Gauthier

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la rue Gauthier ;

ATTENDU que M. Huynh a déposé en date du 8 juillet 2020, une promesse d'achat à la municipalité puisqu'il désire y acquérir un terrain ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la Municipalité accepte de vendre à Quang-Phu Jimmy Huynh et Hong Ngoc Quy Huynh le lot numéro CINQ MILLION SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX (5 727 890) du cadastre du Québec (1684 rue Gauthier), d'une superficie de 1 314,2 mètres carrés, au prix de 25 483,69\$ avant taxes et de 29 299,87\$ incluant les taxes applicables ;

QUE l'offre d'achat déposée par les acquéreurs soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ainsi que le maire monsieur Guy Bond, ou leurs remplaçants respectifs désignés, à être signataires pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à la transaction (acte de vente notarié), à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires ou modifications mineures requises, et à signer tout autre document donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-08-138

Contrat pour la rénovation de la salle communautaire, fin des travaux

ATTENDU la résolution numéro 19-06-103 adjugeant le contrat à Construction JMC et fils et les travaux exécutés au 10 janvier 2020 ;

ATTENDU la facture reçue en date du 14 juillet 2020 et la recommandation favorable de la firme Faucher Gauthier architectes ainsi que le certificat de paiement CP-A04 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu que le Conseil accuse réception du certificat de fin des travaux numéro CFT-A01 et autorise le paiement final avant taxes de 2 500,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Démission de la préposée à l'entretien ménager



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-08-139

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La préposée à l'entretien ménager, Mme Johanne Roy, a remis sa démission, la fin du lien d'emploi prend effet le 03 août 2020.

Le conseil en prend acte.

Poste de préposée à l'entretien ménager

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler le poste vacant de préposé(e) à l'entretien ménager ;

ATTENDU qu'une candidature a été retenue à l'endroit de Mme Sarah Beauregard qui est actuellement la coordonnatrice aux loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu que le conseil confirme l'affectation du poste de préposée à l'entretien ménagée à Mme Sarah Beauregard au taux horaire actuel du poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de juin 2020 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois de juillet 2020

- Fédération québécoise des municipalités : Bulletins Info-FQM Covid-19.
- Ministre des Transports : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration.

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de juin 2020

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de juin 2020

Les documents n'ayant pas encore été reçus, ils seront déposés à une prochaine séance.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de juin 2020

Le conseil en prend acte.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Aucun règlement adopté.

20. Varia

Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout du prochain sujet à l'ordre du jour. En conformité avec le deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec, ce sujet n'implique aucune documentation utile à la prise de décision.

Résolution # 20-08-140

Panneau de vitesse pour la rue Principale

Il est unanimement proposé et résolu de demander au ministère des Transports :

- D'installer un ou des panneaux de vitesse au centre de la rue Principale afin de faire réduire la vitesse ou de sensibiliser les automobilistes ;
- D'installer des arrêts obligatoires à l'intersection du 9^e rang et de la route des Érables et/ou des panneaux indiquant le nombre d'arrêt obligatoire à cette intersection.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-08-141

Demande du Carrefour jeunesse emploi du comté de Johnson pour l'utilisation des terrains des loisirs

Il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu de d'autoriser la tenue de l'activité sur le terrain des loisirs le 27 septembre 2020. La présente autorisation est conditionnelle à ce que la responsable (Mme Carolyne Robertson) signe le contrat de location et s'assure que les règles de santé publique soient bien respectées, la municipalité dégageant toute responsabilité envers l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Les citoyens sont invités à transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site Internet, poste, courriel). Ces questions s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances. Aucune question écrite n'a été transmise à la municipalité.

Résolution # 20-08-142

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu de lever l'assemblée à 20h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier